

BORDEAUX BASTIDE BASKET

Fiche d'inscription — Saison 2026 - 2027

☐ Nouveau

☐ Renouvellement

☐ Mutation

1 — Identité du licencié

Mr / Mme / Melle NOM* _____ Prénom* _____

Date et lieu de naissance* _____ Nationalité* _____

Adresse* _____

CP* _____ Ville* _____ Mail* _____

Tél domicile* _____ Port* _____ Tél travail* _____

Profession / Classe _____ Sexe : F () G ()

2 — Pour les mineurs

Nom du Père* _____ Profession* _____ Tél* _____

Nom de la Mère* _____ Profession* _____ Tél* _____

Responsable légal ou personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom* _____ Tél* _____

Autorisation parentale*

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____

• à quitter seul le lieu de l'entraînement*

OUI ☐ NON ☐

• à être photographié et à en permettre la diffusion dans le cadre de notre activité*

OUI ☐ NON ☐

• à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements sportifs*

OUI ☐ NON ☐

(*) Rayer ou cocher les mentions inutiles * à renseigner obligatoirement

Signature : _____

Charte du joueur (pour les majeurs)

Je soussigné(e) M. ou Mme _____

reconnait avoir pris connaissance de la charte du joueur sur le site du club (ou dans la salle) et m'engage à la respecter.

Signature : _____

Implication des Séniors, U15F, U15M, U18F, U18M et U21M dans la vie du club

Bordeaux Bastide Basket est un club associatif dont le fonctionnement repose sur l'implication de chacun et chacune des juniors et séniors. C'est pourquoi il est important de participer activement aux tâches globales de l'association (aide lors de l'organisation d'événements, arbitrage, soutien aux équipes jeunes...).

Je soussigné(e) _____

m'engage à participer à la vie du club en assurant au minimum 3 interventions dans la saison (arbitrage, tables de marque, stage pendant les vacances...).

Signature : _____

Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, nous informons nos adhérents adultes de l'intérêt qu'ils ont à souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.

3 — Extrait du règlement intérieur

Le règlement intérieur général s'applique indistinctement à l'ensemble des membres actifs, utilisateurs, invités, etc., que leur présence soit régulière, provisoire ou momentanée. La totalité de ce règlement intérieur peut être consultée sur le site du club.

Article 18 — Adhérents et cotisations

La participation aux activités du club (matches, entraînements, tournois...) implique l'adhésion à l'association : respect des statuts et du règlement intérieur, remise de l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de la licence, et versement de la cotisation ou dépôt du chèque de caution correspondant.

La qualification du joueur n'est acquise qu'après validation de l'ensemble de ces éléments. L'adhésion est valable pour une année sportive. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Bureau Directeur ; toute inscription réalisée au-delà du 1er mars de la saison en cours donne droit à une réduction. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de départ volontaire, prématuré, ou d'exclusion de l'adhérent(e).

Article 19 — Responsabilité du club

Le club ne peut répondre que des fautes relevant de la responsabilité de ses éducateurs ou bénévoles. Dans le cadre des horaires d'entraînement, l'association est responsable de ce qui survient à ses adhérents, à l'exclusion des conséquences de faits répréhensibles (désobéissance, violences...) et du départ d'un mineur avant la fin de la séance sans

autorisation. Le Bureau se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'adhésion de toute personne contrevenant aux statuts ou au règlement intérieur.

Article 20 — Responsabilité civile et biens personnels

Chaque adhérent est responsable de tout préjudice occasionné de son fait à autrui ou aux biens de l'association, et devra y remédier personnellement ou via son assurance responsabilité civile. Les objets, vêtements et valeurs apportés dans les locaux restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires ; l'association ne peut être tenue responsable en cas de vol, dégradation ou perte.

Article 21 — Mineurs : prise en charge

Les parents ou tuteurs restent entièrement responsables de la conduite des mineurs dont ils ont la charge. Le parent s'assure de la présence effective d'un éducateur en déposant l'enfant, et reprend celui-ci à l'heure et à l'endroit prévus, sauf autorisation de rentrer seul. La responsabilité de l'association est strictement limitée aux horaires de l'entraînement.

Article 22 — Comportement et sanctions

L'association attend de tous ses licenciés un comportement exemplaire : respect de l'adversaire et de tous les acteurs de la rencontre sur le terrain, respect des règles du jeu, et correction à l'extérieur du terrain. Tout licencié sanctionné d'une amende par le Comité, la Ligue ou la FFBB pour faute technique ou dossier disciplinaire devra en régler le montant.

Faute technique	Montant	Remarque
1ère faute	30 €	—
2ème faute	100 €	—
3ème faute	130 €	—
4ème faute	150 €	+ frais de dossier
5ème faute / disqualifiante	160 €	+ frais de dossier

Montants à titre indicatif, selon les dispositions financières de la NAQ de Basket-ball.

Lu et approuvé, le _____ Signature : _____

4 — Démarches et modalités

⚠ Nous ne pourrons pas réaliser votre pré-inscription si vous ne nous retournez pas cette fiche.

Merci d'envoyer cette fiche dès que possible à l'adresse :

inscriptions@bordeauxbastidebasket.fr

Les étapes pour la demande de licence :

1 - Fiche d'inscription dûment complétée à retourner par mail à **inscriptions@bordeauxbastidebasket.fr** n'oubliez pas de préciser clairement votre adresse mail.

2 - À réception de votre mail, si la fiche est bien renseignée, nous réaliserons votre pré-inscription et **vous recevrez un mail de no-reply@ffbb.com**.

3 - Pour effectuer votre demande de licence, ouvrez ce mail et **cliquez directement sur le bouton bleu** « formulaire de licence ». C'est sur ce formulaire que vous réglerez votre cotisation, avec Hello Asso.

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs : il suffit de remplir le questionnaire de santé. Pour les majeurs, il reste valable 3 ans.

Besoin d'aide ? Vous pouvez contacter :

ETCHENDA TCHONGA Linda au 06.21.73.15.49

LECLERE Kevin au 06.28.14.45.72

BORDIER Gregory au 06.41.90.03.58

5 — Détail du règlement de la cotisation

1 — Montant de la cotisation (voir fiche cotisation)	_____ €
2 — Montant de l'assurance (B, A+, B+)	_____ €
3 — Montant de la mutation (s'il y a lieu)	_____ €
4 — Pass'Sport (si bénéficiaire)	_____ €
TOTAL	_____ €

Lu et approuvé, le _____ Signature : _____